



## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE DGA (groupes 411 et 421)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Date	Étape 1 (20 %) Date	Étape 2 (20 %) Date	Étape 3 (60 %) Date
<b>Français</b>				
Lire (40 %)	<b>Sommaire des apprentissages faits et du comportement</b>	✓		✓
Écrire (40 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)		✓		✓
<b>Anglais</b>				
Communiquer oralement en anglais (45 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			✓	✓
Écrire des textes (20 %)			✓	✓
<b>Mathématique</b>				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓		✓
<b>Éthique et culture religieuse (100 %)</b>		✓	✓	✓
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)</b>		✓	✓	✓
<b>Science et technologie (100 %)</b>		✓	✓	✓
<b>Éducation physique et à la santé (100 %)</b>			✓	✓
<b>Art dramatique (100 %)</b>			✓	✓
<b>Arts plastiques (100 %)</b>		✓	✓	

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources d'informations pertinentes. Il est à noter qu'à la fin de la 6<sup>e</sup> année, les élèves sont soumis à des épreuves ministérielles obligatoires. L'une en mathématique (raisonner et résoudre) et une autre en français (lecture et écriture).

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire aux étapes 2 et 3 :

- Exercer son jugement critique       Organiser son travail  
 Communiquer       Travailler en équipe

### Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.